

*Proposition présentée par les députés :*

*Mmes et MM. Fabiano Forte, François Gillet, Anne Marie von Arx-Vernon, Serge Dal Busco, Philippe Schaller, Vincent Maitre, Guillaume Barazzone, Michel Forni, Guy Mettan, Serge Hiltpold, Anne Emery-Torracinta, Lydia Schneider Hausser, Roger Deneys, Marie Salima Moyard*

*Date de dépôt : 4 mai 2010*

## **Proposition de résolution**

### **demandant l'annulation de l'ordre d'expulsion de la famille Selimi et sa régularisation**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que M. Musa Selimi vit depuis 20 ans à Genève, qu'il travaille, qu'il paye ses impôts et ses charges sociales ;
- que sa femme et ses deux enfants sont parfaitement intégrés dans leur commune de Carouge ;
- que les enfants suivent une scolarité exemplaire ;
- que la famille Selimi ne dépend d'aucune aide sociale ;
- que le Conseil municipal de la commune de Carouge a voté, à deux reprises, une résolution demandant de régulariser cette famille (15 novembre 2007 et 15 avril 2010)
- que la famille Selimi a reçu un ordre d'expulsion pour le 5 juillet 2010 ;

invite le Conseil d'Etat

à intervenir auprès de la Confédération afin qu'elle annule l'ordre d'expulsion de la famille Selimi et procède à la régularisation de la situation de cette famille pour qu'elle puisse continuer à vivre en Suisse.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

M. Selimi est venu du Kosovo en Suisse, en 1990, pour travailler. Il a rapidement trouvé un emploi dans une pizzeria et a régulièrement payé ses cotisations sociales, ses impôts, son assurance maladie. Il n'a jamais demandé d'aide des services sociaux. Il est vrai pourtant qu'il n'avait pas de permis de travail.

En 2005, ne supportant plus la séparation, il fait venir du Kosovo sa femme Nazife et ses deux enfants Xhenete et Dibran, aujourd'hui âgés de 9 et 7 ans.

A plusieurs reprises, le canton de Genève s'est dit favorable à l'octroi d'un permis. Mais l'Office fédéral des migrations et la justice administrative fédérale ont chaque fois opposé leur veto, reprochant à M. Selimi ses années de travail sans permis et la déclaration tardive de l'arrivée de sa femme. Notons cependant que cette déclaration tardive résultait de la peur d'un renvoi rapide de sa femme et de ses enfants.

Actuellement, cette famille est parfaitement intégrée. Elle est soutenue par l'ensemble des partis politiques représentés au Conseil municipal de Carouge à l'exception de l'UDC. Par ailleurs, le Conseil municipal de Carouge a voté le 15 novembre 2007 une résolution demandant la régularisation de la situation. Le 15 avril 2010, une même résolution était votée à l'unanimité moins 2 voix.

L'exemple de cette famille illustre l'absurdité d'une situation qui pourrait être résolue avec un peu de bonne volonté de la part de la Berne fédérale.

Une famille intégrée ne dépendant pas des aides sociales et soutenue par la commune de Carouge doit partir le 5 juillet 2010 pour rejoindre un pays souffrant d'un taux de chômage de plus de 50%.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de soutenir cette résolution pour permettre une solution digne et humaine.